

La crise de Corona

Cher(e)s collègues et ami(e)s,

Nous espérons que ce bulletin d'information vous trouvera bien. Dans cette lettre, nous nous concentrons sur la pandémie mondiale qui nous concerne tous. Nous sommes confiants que dans votre pays et dans vos associations, vous agissez de manière responsable et nous espérons que vous êtes tous en bonne santé et en sécurité. Nous espérons également que vous disposez d'informations fiables pour vous informer sur la pandémie. Dans ce bulletin d'information, nous souhaitons nous concentrer sur les défis que cela implique pour nous, la génération âgée.

- *Quels sont ou ont été les principaux défis à surmonter pendant cette crise, en particulier pour les personnes âgées ?*
- *Y a-t-il des solutions constructives qui ont été avancées et qui devraient également nous guider à l'avenir ?*
- *Y a-t-il des témoignages particuliers que vous souhaitez mettre en avant ?*

Nous vous invitons à nous **faire part de vos réponses** à ces défis en réaction à cette lettre d'information. Quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés et comment les aborder ? Nous partagerons vos réactions (problèmes, bonnes pratiques, recommandations...) avec nos collègues de l'ESU dans l'une des prochaines lettres d'information.

An Hermans
Présidente ESU

Une crise sanitaire mondiale

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré qu'une éruption de la maladie virale COVID-19 avait atteint le niveau d'une pandémie mondiale. Citant les préoccupations quant aux "niveaux alarmants de propagation et de sévérité", l'OMS a appelé les gouvernements à prendre des mesures urgentes et agressives pour arrêter la propagation du virus.

Tandis que le coronavirus COVID-19 se propageait en Europe et dans le monde entier, les autorités nationales et les institutions européennes ont fait tout leur possible pour lutter contre la pandémie. Leur principal objectif était de veiller à ce que, dans toute l'Union européenne, les hôpitaux et les professionnels de la santé puissent maintenir leur capacité à fournir des soins intensifs à tous ceux qui ont besoin d'une assistance médicale urgente. De sévères mesures de confinement ont été prises pour ralentir la propagation du virus et éviter que les hôpitaux ne soient submergés par un trop grand nombre de cas très graves.

Face à la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie, l'Union européenne s'efforce de déployer les différents outils à sa disposition. La capacité de l'Union à intervenir dépend en grande mesure des États membres et de leur volonté d'agir ensemble.

Cet article vous donne un aperçu de toutes les mesures prises au niveau national et européen :

<https://www.robert-schuman.eu/en/doc/actualites/covid19-26032020-en.pdf>

Pour en savoir plus :

<https://www.robert-schuman.eu/en/doc/actualites/covid19-26032020-en.pdf?fbclid=IwAR2TCAhnAHvGSXXUhZvvKd4aRLO17qu-46ML13PT88uEhMQSIxCpxJIVRa8>

https://www.jd-giuliani.eu/en/article/cat-2/672_The-7-Capital-Challenges.html?fbclid=IwAR01dfiQ2nERNsiapHhG544nl9qG5yTg7kTbGaqsHh1tB3NS-0zIz4cG7Dc

COVID-19 et les préoccupations en matière de droits de l'homme pour les personnes âgées

Les personnes âgées sont plus vulnérables à la mortalité et aux maladies graves dues à la COVID-19.

Il est essentiel que les États membres et les autres acteurs impliqués dans la réponse à la COVID-19 instaurent des mesures garantissant que les droits humains des personnes âgées sont protégés sur un pied d'égalité avec les autres personnes, sans discrimination et sans exception, conformément aux normes internationales.

Les approches ou décisions arbitraires ou discriminatoires fondées sur l'âge sont inacceptables. Les décisions concernant l'allocation et la priorisation des ressources médicales restreintes doivent être prises sur la base de preuves médicales et scientifiques et pas sur la base de motifs non médicaux tels que l'âge ou le handicap.

La négligence des personnes âgées ou le fait de ne pas leur assurer les soins médicaux, sociaux et palliatifs nécessaires sont des pratiques qui risquent de compromettre le droit à la vie des personnes âgées et, par implication, de donner à leur vie une valeur moindre que celle des autres personnes.

Nous avons tous les mêmes droits, quel que soit notre âge, et ceux-ci doivent être protégés de la même manière pendant la pandémie. L'âge avancé ne peut jamais être en soi un critère d'exclusion des personnes des soins spécialisés.

Pour en savoir plus:

<https://www.age-platform.eu/policy-work/news/covid-19-older-persons'-rights-must-be-equally-protected-during-pandemic>